

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 24 novembre 2020: «Contre certains aménagements
des abords du parc Gourgas».**

Rapport de M^{me} Alia Meyer.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 24 novembre 2020. La pétition a été traitée lors de la séance du 21 décembre 2020, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 21 décembre 2020

Audition de M. Claude Berchten, pétitionnaire

M. Berchten commence par nous expliquer que les aménagements qui font l'objet de sa pétition lui ont été communiqués, ainsi qu'à tous les autres habitants des deux immeubles concernés, par une simple feuille affichée dans l'entrée des immeubles, respectivement les immeubles 11, 15 et 15A de la rue Gourgas.

Sont inclus dans ce projet d'aménagement la plantation d'arbres et la mise en place de chaises, bancs et tables sur le trottoir de l'immeuble, aux abords du parc Gourgas. M. Berchten nous précise que cette pétition vise surtout les chaises, bancs et tables que les signataires souhaiteraient voir supprimer. Il ajoute que les arbres sont dérangeants du fait qu'ils seront à une proximité étroite des fenêtres de l'immeuble, leur coupant ainsi la vue et le soleil.

M. Berchten, copropriétaire et habitant de l'un de ces immeubles nous explique que quel que soit le côté de l'immeuble et malgré l'installation de doubles fenêtres, les habitants sont victimes de nuisances sonores et ce depuis déjà une à deux décennies. Le pétitionnaire nous explique que le préau de l'école du Mail et la place devant l'accès à l'école de musique, donc les alentours de l'immeuble se voient accueillir la présence de groupes de jeunes fêtards tout au long de la semaine mais particulièrement le week-end – même en temps Covid malgré les restrictions sur le nombre de personnes. Il nous précise que la police municipale est au courant, souvent sollicitée par des appels des habitants, mais que malgré leurs interventions ces personnes reviennent toujours. Le pétitionnaire ajoute qu'il y a encore quelques jours certaines de ces personnes se seraient dirigées vers les chantiers qui ont lieu à proximité et auraient démonté les barrières délimitant les travaux et pillé les chantiers de certains matériaux

tels que des panneaux. Il nous précise que cela se serait produit à plusieurs reprises.

M. Berchten nous illustre une atmosphère bruyante où circulerait de la drogue et nous apprend qu'il y aurait eu des altercations violentes de ces personnes envers des agents municipaux, il mentionne des cas de «caillassage».

M. Berchten nous décrit une présence marquée et fréquente de ces groupes la nuit, des nuisances sonores incessantes et précise qu'il n'y a pas de bancs ou chaises devant l'immeuble et devant l'école de musique en ce moment. Il ajoute que le préau de l'école du Mail, quant à lui, est censé être fermé la nuit. Il s'inquiète donc de ce qu'il arrivera une fois que des aménagements construits pour s'asseoir et partager un moment de convivialité provoqueront sur une situation déjà existante et difficile à vivre. De plus, ceux-ci seront directement situés sous les fenêtres des immeubles de la rue Gourgas.

M. Berchten est conscient qu'il vit dans le cœur de la ville et dans une zone fréquentée. Il nous indique qu'il y a du bruit toute la journée et que si cela est fatigant c'est également normal, que les cris d'enfants qui jouent dans le parc la journée c'est une chose, notamment joviale, mais que des nuisances sonores qui s'y ajoutent la nuit et qui créent un sentiment d'insécurité sont insupportables.

Le président de la commission relève la forte émotion et colère qui émane et que nous partage M. Berchten.

Questions des commissaires

Une commissaire note que ce projet d'aménagements a été lancé par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et qu'ils sont généralement étudiés en cohésion avec les habitants du quartier concerné. Elle demande si cela a été fait.

L'auditionné lui répond que ni lui ni les 23 locataires de son bâtiment et les 20 locataires du second bâtiment n'ont reçu de communication au sujet de ces aménagements de plus que la feuille affichée dans l'entrée de son immeuble en octobre 2020, indiquant le stade avancé de ce projet et qu'il serait bientôt effectué.

Un commissaire demande précision sur le lieu exact de la construction de ces bancs et chaises.

L'auditionné nous l'indique via une carte que nous n'avons pas reçue et que ceux en visioconférence ne parvenaient pas à voir. Nous comprenons quand même que les bancs seront localisés sur un périmètre de 50 à 60 mètres mais très rapproché des immeubles et restera donc aux abords du parc. Tout comme la plantation d'arbres qui se fera très à proximité des fenêtres de l'immeuble.

Une commissaire demande si lorsque M. Berchten ou d'autres locataires ont contacté les services en charge de ces aménagements ceux-ci ont prévu une rencontre ou une plus ample communication et information sur le sujet.

M. Berchten répond que dû à la situation sanitaire aucune rencontre ne pouvait avoir lieu et qu'aucune information ne lui a été communiquée.

Un commissaire demande précision sur ce que vise à faire la pétition, soit de modifier ce projet d'aménagement ou bien de le supprimer.

L'auditionné répond que la pétition vise à supprimer les tables, bancs et chaises sur les 50 à 60 mètres concernés par ce projet d'aménagement. Ceux aux abords du parc Gourgas devant les immeubles de la rue Gourgas.

Le président de la commission demande si M. Berchten est au courant du but de ce projet d'aménagement, des raisons pour lesquelles il a été conçu de la sorte.

M. Berchten répond que cette rue actuellement piétonne va être modifiée en zone de rencontre. Il nous indique que parmi ces aménagements il y a aussi des changements d'éclairages. Et ajoute en insistant que ces tables et chaises ne seraient pas utilisées par les voisins, habitants de ces deux immeubles qui craignent de sortir la nuit, et que ces aménagements profiteraient donc à d'autres, et aggraveraient donc les nuisances sonores nocturnes.

Discussion et vote éventuel

Si à ce stade, la commission ne peut pas être certaine des faits rapportés par le pétitionnaire, en ce qui concerne des altercations violentes entre policiers et jeunes et ne peut donc pas se baser sur cette évaluation, la commission note en parallèle à cela un sentiment d'insécurité ressenti par les habitants de ce quartier et une demande stridente de retrouver confiance en leur rue.

Nous notons que si ce projet n'a effectivement pas été fait en cohésion avec les habitants ou n'ait communiqué aucune information au préalable de son aboutissement, il risque bêtement son incohérence avec les besoins de ce périmètre et de ces habitants.

La commission est unanime, il y a un vrai problème et une vraie demande dans ce quartier face à ces nuisances sonores, l'insalubrité, et l'insécurité. Le problème est existant et risque de s'aggraver ou perdurer longtemps après la création de ces nouveaux aménagements.

De plus, la commission relève que dû au stade avancé du projet, cette pétition arrive tardivement dans le processus et risque de ne pas avoir d'effet.

Certaines recommandations sont évoquées, des doutes, et un manque d'informations de la commission sur le sujet dans son ensemble est reconnu.

La commission est en hésitation, entre une proposition d’audition de la magistrate M^{me} Perler et le renvoi direct au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose le renvoi direct en urgence au Conseil administratif. Elle note le manque d’informations sur où en est le projet et comment il a été conçu, mais surtout la crainte que celui-ci soit à un stade très avancé alors qu’un cri de détresse des habitants de ce quartier nous parvient. Elle indique qu’auditionner la magistrate prolongerait l’étude de cette pétition au risque de la rendre obsolète. Elle propose donc le renvoi au Conseil administratif en urgence pour que la pétition y soit traitée le plus rapidement possible en prenant en compte que les travaux ne reprennent que le 11 janvier 2021, nous accordant peut-être une légère marge de manœuvre pour agir.

Votes

Le président propose tout d’abord de procéder au vote pour l’urgence.

Par 10 oui (1 EàG, 1 MCG, 1 PDC, 3 PLR, 4 S) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (Ve), l’urgence est acceptée.

Le président met au vote les différentes recommandations proposées par les différents commissaires:

Par 8 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 oui (3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC), la demande d’effectuer plus de patrouilles des policiers municipaux pour alléger les nuisances sonores, assurer la tranquillité des habitants et le respect des normes Covid est refusée.

A l’unanimité de la commission, la demande d’organiser une discussion ou communication avec les habitants sur le projet actuel est acceptée.

Par 13 oui (3 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (EàG), la demande au Conseil administratif de réétudier en urgence la position des bancs par rapport à la proximité des logements est acceptée.

Le président propose donc de passer au vote pour un renvoi de la pétition P-433 dans son intégralité avec les deux recommandations de la commission au Conseil administratif.

A l’unanimité, la commission propose le renvoi de la pétition P-433 au Conseil administratif avec deux recommandations de la commission.

- Annexes:*
- texte de la pétition P-433
 - plan de la zone concernée par le projet d’aménagements

P- 433

Claude Berchten
15, rue Gourgas
1205 Genève
tél : 022 328 71 73
e-mail : cberchten@hotmail.com

Genève, le 28 octobre 2020

RECOMMANDEE

Service du Conseil Municipal
de la Ville de Genève
rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève Plainpalais-
Jonction

Concerne :

Pétition contre certains aménagements des abords du parc Gourgas

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir en annexe la pétition signée par les habitants des immeubles 11, 15 et 15A de la rue Gourgas contre certains aménagements que la Ville de Genève désire exécuter sur cette rue.

Je reste à votre disposition pour vous fournir des renseignements complémentaires que vous pourriez avoir besoin.

Je vous en souhaite bonne réception et espère qu'une solution raisonnable sera trouvée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Claude Berchten

Annexes : mentionnées

15

P E T I T I O N contre certains aménagements des abords du parc Gourgas

Selon le plan affiché sur la porte d'entrée des immeubles **rue Gourgas 11, 15 et 15A** le 2 octobre 2020, nous refusons la pose de bancs, fauteuils et tables, ceci pour des questions de nuisances sonores surtout nocturnes.

Les équipes bruyantes du soir et de la nuit qui se réunissent devant l'accès à l'école de musique, juste à côté du préau de l'école du Mail, se feront un plaisir de se déplacer de quelques mètres pour être plus au confort sur du matériel neuf, sur la rue piétonne, **sous nos fenêtres**.

Nous ne désirons pas non plus des arbres trop hauts (prévus 25m) qui nous supprimeront toute vue ainsi que le soleil.

